



SAS VIATIC - Bureau C19

2 rue Gustave Eiffel - 10430 Rosières-près-Troyes

Tél : 09 82 59 15 24 - contact@viatic.net - www.viatic.net



Bien utiliser les dispositifs réglementaires du droit à la formation pour les élus au sein de ma collectivité pour développer les compétences de l'équipe



Programme dédié aux Elu·e·s locaux/locales : Elus municipaux ou Communautaires

Une Form'Action adaptée à vos besoins : en présentiel ou en distanciel

Bien utiliser les dispositifs réglementaires du droit à la formation pour les élus au sein de ma collectivité pour développer les compétences de l'équipe

1. ENJEUX (FINALITES DE LA FORMATION)

Le droit à la formation des élu.e.s, qui est composé tant du « *plan de formation* » de la collectivité » que du Droit Individuel à la Formation, est méconnu et peu usité, alors que de nombreuses possibilités sont offertes pour renforcer et développer les compétences chez les élu.e.s. Au sein de cet accompagnement individuel, le but est que la collectivité détermine à partir de l'analyse de ses besoins corrélée aux projets du mandat, une véritable stratégie de développement des compétences pluriannuelle.

2. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

- Bien appréhender l'importance stratégique de la formation au « *service* » des élu.e.s, du mandat et ce en lien avec les objectifs de la mandature
- Connaître et maîtriser la réglementation régissant la formation - « *Plan de formation de la collectivité* » et DIF élu.e -
- Connaître le processus d'élaboration d'un plan de formation - Etapes, méthodologie, recueil des besoins, planification, mise en œuvre et déploiement, évaluation - et sa mise en œuvre
- Se familiariser avec la démarche de Gestion Prévisionnelle de Emplois et des Compétences - ou de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences -
- Etre en capacité de communiquer la démarche, les objectifs poursuivis à l'ensemble du Conseil Municipal
- Impliquer l'ensemble d'un Conseil Municipal dans cette réflexion stratégique et la réalisation du plan d'action pluriannuel de la commune.
- Recueillir l'adhésion du plus grand nombre d'élu.e.s dans la démarche

3. PERSONNES CONCERNEES ET PREREQUIS

- Maire, Adjoint-e

Prérequis

- Être dans l'exercice de son mandat de Maire ou d'adjoint.

4. TRAME PEDAGOGIQUE ET THEMES ABORDES

Présentation du déroulement de la formation

- Présentation du programme et des méthodes de formation-action
- Recueil des attentes par rapport au contenu de la formation et ajustement, le cas échéant.

Phase 1 : Je comprends, je décrypte, je synthétise et je mesure mieux les enjeux au service du mandat

- Appréhension de c'est quoi Formation Tout au Long de La vie et ses enjeux
- Présentation du cadre réglementaire relatif au plan de formation dans les collectivité que pour le DIF élu.e
- Obligation du débat annuel relatif au plan de formation - Vote d'une ligne de crédits chaque année, bilans, report au Compte Administratif -
- Distinction entre les 2 dispositifs, peut-on envisager des complémentarités ?
- Obligation du débat annuel relatif au plan de formation - Vote de crédits chaque année, bilans, report au Compte Administratif -
- Où en est-on du développement de la formation chez élu.e.s, quelles sont les orientations actuelles et à venir ?
- La GPEC, la GTEC de quoi parle-t-on ?

Phase 2 : Je réfléchis à ce que je pourrais impulser et comment

- Quels sont mes besoins en termes de compétences me concernant, celles de mon équipe, ceux induits par le déploiement des projets de mon programme de mandature ?
- Quel est le degré d'appétence en termes de formation de mon équipe ?
- Quelle-s modalité-s de formation pourrait-elle – elles leur convenir au mieux au regard de leurs contraintes tant professionnelles, que personnelles ?

Phase 3 : J'informe, je mobilise, je recueille les attentes, les besoins, je les analyse

- Comment j'informe mon équipe ?
- Comment j'éveille, je suscite l'intérêt, je mobilise mon équipe ?
- Comment je recueille les attentes et comment ?
- Quelle-s méthode-s - à laquelle - auxquelles - je recour pour porter une analyse ?
- Comment je restitue ce travail au sein de mon équipe ? Sous quelle forme ? Dans quel cadre ? Seul ou avec un appui ?

Phase 4 : Je détermine mon plan de formation à l'échelle de la mandature en sériant les priorités

- A partir de la phase précédente, comment je procède ?
- Quelles réponses apportées, quelles priorisations, quel-s- prestataire-s-, quelle planification, avec quels moyens ?
- Comment j'accompagne, le cas échéant, les souhaits individuels qui relève d'une démarche individuelle dans le cadre du DIF - posture de facilitateur - ?
- Quel pilotage ?

Conclusion - Bâtir une feuille de route

A l'issue de la formation, l'élu.e a un plan d'action avec 1 stratégie arrêtée pour la déployer. Il - elle - à en sa possession 1 guide qui cadre la démarche ainsi que d'une boîte à outils au sein de laquelle il - elle - peut puiser.

5. METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthodes

- Méthodes didactiques et démonstratives
- Etudes de cas, exercices et QCM.
- Cette formation est essentiellement active et basée sur des cas concrets de l'élu.e.ou des élu.e.s participant-s-.

Moyens

- PC + vidéoprojecteur
- Documentation de synthèse

6. ORGANISATION DE LA FORMATION

Lieu de la formation

- La formation se déroule dans une salle de réunion de la commune, ou dans une salle de location, en fonction des besoins des stagiaires.

Durée et date

- Ce programme de formation/action est organisé sur mesure en fonction des besoins du/ de la participant(e), avec un suivi individualisé
- Sa durée est de 9 heures en présentiel. Le déroulement est prévu sur un encours de 3 à 4 semaines environ. La formation peut être réalisée en journée, en soirée, voire le samedi, en fonction de la disponibilité des participants. Elle est découpée en 3 séquences de 3 heures

Formation présentielle en salle :

- Maximum de 10 participants.

Cette formation en fonction des contraintes des élu.e.s peut-être le cas échéant être réalisée en tout distanciel, voire en mixte.

Formateur intervenant

- Stéphane Mabon : Consultant/formateur expert de la formation, dont tout particulièrement au sein des collectivités, ancien élu.

Évaluation

- Évaluation de la progression par l'apprenant : QCM
- Évaluation de la satisfaction des participants en fin de programme (questionnaire d'évaluation).
- Attestation de formation remise à l'issue de la formation

Coût de la formation

- 9 heures de formation (9h x 64,80 € HT).
- Les coûts de formation (pédagogiques et frais de déplacement) peuvent être pris en charge dans le cadre du Droit Individuel (DIF) des Elu-e-s Locaux-ales ou du budget de formation de la commune.
- L'Elu-e-les élu.e.s - doit - doivent - prendre contact avant la formation avec la Caisse des Dépôts pour valider leur quota d'heures de DIF Elus disponible.
- Une convention doit être établie en amont de la formation (délai prévisionnel de 2 mois pour le DIF).